

CCAS DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE BOISSEUIL (Haute-Vienne)

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril le conseil
d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la
Présidence de M. Philippe JANICOT

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 mars 2025

PRESENTS : Annick BOURGEOIS, Eliane BRAILLON, Martine
ASTIER, Serge RENAT, Marie-Christine DESCHAMPS, Dominique
PEYROT, Sylvie ROMECH, Philippe JANICOT.

EXCUSÉS : Joël LARROQUE

Secrétaire de séance : Annick BOURGEOIS

1. Affectation de résultat 2024 du budget CCAS

L'article L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent
les règles de l'affectation des résultats.

Le résultat de fonctionnement est de 859.43 €.

Le résultat antérieur est de 237.49 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement est de 1 096.92 €.

Le CCAS, après en avoir délibéré décide :

- de conserver la totalité du solde d'exploitation 2024 du budget du CCAS à la section de fonctionnement,
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2025.

| | | | |
|---------------|---------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 8 | POUR 8 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------------|---------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Président,
Philippe JANICOT

